

15 / 25 ANS, L'e-PASS JEUNES

Une carte de 80 €
pour mes loisirs culture & sport
+ des bons plans



Présentation et modalités d'affiliation des associations ou clubs sportifs

L'e-PASS JEUNES fait peau neuve



Découvrez son site e-PASS JEUNES et la nouvelle carte !



Trois niveaux de service

Dotation Région pour la consommation de biens culturels et sportifs

28 € pour l'achat de livres
12 € pour les places de cinéma
10 € pour le spectacle vivant / arts visuels
20 € pour l'achat d'une licence sportive auprès d'un club ou d'une association affilié à une fédération sportive ou 20 € de réduction pour une inscription dans un établissement sportif privé

Organisation de sorties dans le cadre scolaire auprès des partenaires culturels

10 € par bénéficiaire mobilisable uniquement par les établissements de formation et d'enseignement pour organiser une sortie auprès d'un partenaire.

Proposition de Bons Plans culture et sport

Propositions de rencontres d'artistes, auteurs, metteurs en scène, invitations à des avant-premières, répétitions, visites des coulisses, backstage, tournages, **assister à des tournois, à des compétitions internationales, à des entraînements de sportifs de haut niveau, participer à des séances de dédicace, etc.**

80 € au total

Jeunes scolarisés en Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur

Âgés de 15 à 25 ans

Lycéens*, apprentis, étudiants de la formation sanitaire et social, stagiaires de la formation professionnelle, élèves en BTS ou classe préparatoire aux grandes écoles dans un lycée, élèves inscrits dans une Maison familiale et rurale (MFR) ou dans un Institut médico-éducatif (IME), jeunes inscrits dans une Mission locale, à l'École de la 2^e Chance ou en Service Civique.

* L'ensemble des bénéficiaires doivent attendre d'avoir leur certificat de scolarité pour faire leur demande de carte. Un lycéen peut s'inscrire en passant par son compte **Atrium** s'il dispose de ses données de connexion fournies par son lycée. C'est plus simple et plus rapide !

Processus d'affiliation

Pratique sportive (clubs et associations sportives affiliés à une fédération)



Rendez-vous sur le site e-PASS JEUNES <https://e-passjeunes.maregionsud.fr>

1 Connexion ou création de votre compte partenaire

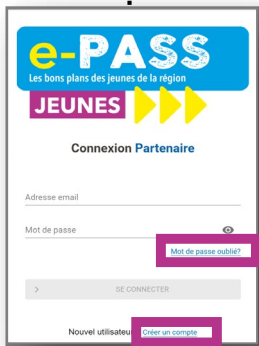
Si vous étiez déjà partenaire e-PASS JEUNES sur la campagne 2021-2022

Cliquez sur le **lien d'activation de votre compte** qui vous a été transmis par mail de la société (e-passjeunes@up.coop). Sinon, vous pouvez faire « **Mot de passe oublié ?** ». Le mot de passe sera envoyé à l'adresse mail avec laquelle vous aviez conventionné. Si cette dernière n'est plus fonctionnelle, vous devez prendre contact avec l'assistance.

Pensez à vérifier le nom et prénom de la personne habilitée à signer la convention, ainsi que son **numéro de portable** dans « **Mon profil** » (dans le menu en haut à droite). Ce numéro est indispensable pour procéder à la signature en ligne de la convention e-PASS JEUNES.

Si vous n'étiez pas partenaire sur la campagne 2020-2021 et vous souhaitez le devenir

Il suffit de « **Créer un compte** » en qualité de **partenaire demandeur e-PASS JEUNES**.



2 Demande de partenariat

Une fois connecté à votre espace, cliquez sur « **DEMANDE DE PARTENARIAT** », dans l'onglet « **ACCUEIL** » et suivez les étapes.

Processus d'affiliation

Pratique sportive (clubs et associations sportives affiliés à une fédération)



Rendez-vous sur le site e-PASS JEUNES <https://e-passjeunes.maregionsud.fr>

3 Renseignez votre fédération

Sélectionnez dans le menu déroulant votre fédération et téléchargez l'attestation d'affiliation correspondante pour la saison 2021 - 2022 puis « **ENREGISTRER ET ENVOYER** ».

4 Signez votre convention

Votre convention se génère automatiquement, cliquez sur « **SIGNER** » en bas de cette dernière. Renseignez le code de sécurité reçu par SMS pour « **VALIDER** ».
Votre demande de conventionnement sera transmise pour instruction (vérification des pièces).

5 Information à la validation de votre compte

Vous recevrez un mail de ce dernier dès que votre affiliation sera validée. Vous pourrez alors faire des transactions et proposer des Bons Plans.



Création de comptes utilisateurs pour les membres de votre club

Depuis l'onglet **MA STRUCTURE**, rubrique **Utilisateurs**, vous pouvez ajouter autant de comptes utilisateurs que vous le souhaitez. Chaque utilisateur de votre association pourra se connecter au e-PASS JEUNES avec ses identifiants de connexion.

Deux types de profils sont disponibles :

- **Le profil administrateur** : permet de faire des demandes de conventionnement, réaliser des transactions et suivre les remboursements.
- **Le profil utilisateur** : permet de réaliser les transactions.



Des transactions simplifiées – Trois possibilités

- **Le bénéficiaire vous présente le QR-Code présent sur sa carte ou son appli mobile.**
Il conviendra de le scanner, de saisir le montant de la transaction et de valider l'opération.
- **Le bénéficiaire scanne ou saisit le QR-Code du partenaire** (QR-Code accessible dans votre espace, dans l'onglet « ACCUEIL »)
Il saisit le montant de la transaction et la valide.
- **Le bénéficiaire vous remet un bon d'échange.**
Il conviendra de scanner le QR-Code présent sur le bon d'échange ou de saisir le n° et de valider la transaction.

Les transactions validées sont enregistrées en temps réel sur le compte du jeune et dans l'espace partenaire. Le prestataire, la société UP assure le remboursement sous 15 jours par virement bancaire.

Qui fait quoi ?

dans le processus d'attribution des 20 € d'aide pour l'achat d'une licence sportive



L'e-PASS JEUNES propose une aide de 20 € pour l'achat d'une licence pour la pratique sportive auprès des associations, clubs affiliés à une fédération.

Le bénéficiaire

- **Fait sa demande de carte e-PASS JEUNES** sur <https://e-passjeunes.maregionsud.fr>. Il la reçoit à la maison. L'ensemble des bénéficiaires doivent attendre d'avoir leur certificat de scolarité pour faire leur demande de carte.
A noter qu'un lycéen peut s'inscrire en passant par son compte **Atrium**, s'il dispose de ses données de connexion fournies par son lycée.
C'est plus simple et plus rapide !
- **Présente sa carte e-PASS JEUNES à l'association sportive ou au club de son choix** qui doit être partenaire du dispositif e-PASS JEUNES.
- Les transactions validées sont enregistrées en temps réel sur le compte du jeune et il est notifié par mail.

Le club ou l'association sportive

- **S'affilie au e-PASS JEUNES** pour devenir partenaire du dispositif sur le site e-PASS JEUNES sous la thématique « **Pratique sportive (clubs et associations sportives affiliés à une fédération)** ».
- **L'association accueille le jeune et effectue la transaction** selon les modalités mises à sa disposition par la société Up (voir p. 6).
- Les transactions validées sont enregistrées en temps réel dans votre espace partenaire.

Le prestataire, la société UP

- **Assure le remboursement** sous 15 jours par virement bancaire.

La Région Sud

- **Rembourse** le prestataire.



15 / 25 ANS, L'e-PASS JEUNES

Une carte de 80 €
pour mes loisirs culture & sport
+ des bons plans



INSCRIVEZ-VOUS SUR
e-passjeunes.maregionsud.fr

* VOIR CONDITIONS SUR LE SITE



Contact Région

Véronique Turini : vturini@maregionsud.fr

Tél. : 04 88 73 80 96 – Portable : 07 63 59 00 43

Lauranne Borkowski : lborkowski@maregionsud.fr

Tél. : 04 88 73 80 09

Adresse du site

e-passjeunes.maregionsud.fr

Assistance

Appelez le **0 806 601 102** (prix d'un appel local) ou par mail à e-passjeunes@up.coop

Suivez-nous sur

